



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

P A M P I G N Y

Pampigny, le 21 août 2018

**Préavis no 4-2018
demandant un crédit de Fr. 100'000.--
pour financer la 1^{ère} étape du renouvellement de l'éclairage public**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

1. PREAMBULE

Dans le but de se mettre en conformité avec la législation et ainsi développer un réseau d'éclairage performant, s'inscrivant dans le cadre du développement durable, la Municipalité a décidé de procéder en deux étapes au remplacement des luminaires par un système d'éclairage LED.

La Municipalité a également envisagé de mettre en place un éclairage solaire. Toutefois cette solution s'est avérée beaucoup trop onéreuse.

En effet, depuis 2015 déjà, la production et la fourniture de luminaires avec lampes à vapeur de mercure et sodium sont interdites. De ce fait, en cas de panne, leur remplacement est devenu extrêmement difficile, voire impossible. Vous trouverez en annexe un plan mentionnant les luminaires concernés par cette première étape.



La deuxième étape concernera le centre du village et le chemin des Ecoliers. Un préavis vous sera présenté l'année prochaine. Les routes de la Prêle et du Stand bénéficiant déjà d'un éclairage à LED depuis quelques années, l'entier du village sera ainsi équipé d'un éclairage adéquat au terme de ces travaux.

2. CHOIX

Plusieurs offres ont été demandées auprès de différentes entreprises. La comparaison de ces dernières s'est avérée difficile en raison de la diversité des produits proposés.

Au final, le choix s'est porté sur les modèles indiqués ci-dessous proposant le meilleur rapport qualité/prix. Il s'agit de l'offre présentée par NT Electricité à L'Isle. La Municipalité a également eu à cœur de confier le mandat, dans la mesure du possible, à une entreprise de la région.

La première étape concerne les rues suivantes:

| Lieux | Nbre de luminaires | Modèles |
|---|--------------------------------|--|
| Route de l'Isle Rue de la Gare | 47 (Stelium 77 W) Voir plan |  |
| Route de la Moutonnerie Route de Mauraz Rue du Pressoir Route de la Tuilière | 30 Stelium 53 W Voir plan | |
| Chemin des Assenges | 11 Stelium 53 W Voir plan | |
| Chemin de Caudray Chemin de Platel Rue du Melley | 25 Like Voir plan |  |
| Total | 113 | |

3. DETAILS DU PROJET

3.1 Descriptif

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Démontage et dépose des luminaires existants
- Sciage des mâts et adaptation des luminaires sur les mâts (excepté modèle Like – Caudray, Platel, Melley et Stelium- les Assenges)
- Tirage et raccordement des câbles d'alimentation luminaire
- Pose des nouveaux luminaires

Ces travaux seront réalisés cette année encore, dès approbation de ce préavis.

3.2 Coûts d'investissements

| Luminaires | Nbre | Prix unitaire | Montage | Total TTC |
|---------------------------|------------|---------------|------------|-----------------------|
| Stelium 77 W | 47 | Fr. 612.25 | Fr. 241.15 | Fr. 41'038.35 |
| Stelium 53 W | 30 | Fr. 563.90 | Fr. 241.15 | Fr. 24'710.60 |
| Stelium 53W | 11 | Fr. 563.90 | Fr. 36.90 | Fr. 6'761.80 |
| Like | 25 | Fr. 446.40 | Fr. 24.25 | Fr. 12'038.65 |
| Sous-Total | 113 | | | Fr. 84'549.40 |
| Divers et imprévus | | | | Fr. 15'450.60 |
| Total | | | | Fr. 100'000.00 |

4. ECONOMIES DE COUTS ET D'ENERGIE

- La durée de vie des LED est beaucoup plus élevée que celle les lampes traditionnelles, ce qui devrait entraîner une diminution des coûts d'entretien annuels de **Fr. 5'000.-- à Fr. 6'000.--** (moyenne sur les 15 dernières années).

- L'économie d'énergie sera de 40% à 50% environ, d'où une réduction des coûts d'environ Fr. 6'000.-- par année.
- Les luminaires LED seront programmés d'usine avec une diminution de l'intensité lumineuse de 50% de 23h00 à 5h00 du matin.

5. FINANCEMENT

Les frais liés à ces travaux seront financés par la trésorerie communale. Ils seront amortis sur une durée de 10 ans.

6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Pampigny vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

- Vu le préavis 4-2018 de la Municipalité,
- Ouï les rapports des commissions des finances et d'urbanisme,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000.-- pour financer la 1^{ère} étape du renouvellement de l'éclairage public.
2. d'accepter le financement tel que proposé.

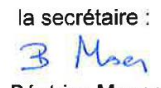
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 août 2018.

Au nom de la municipalité

le syndic :

Eric Vuilleumier



la secrétaire :

Béatrice Moser